



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18268
12 août 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 12 AOUT 1986, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'IRAQ
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à nos précédentes lettres concernant les attaques lancées par le régime iranien contre des objectifs purement civils en Iraq, j'ai l'honneur de vous informer que la nuit dernière à 1 h 55, heure de Bagdad, l'ennemi iranien a dirigé un de ses missiles contre la ville de Bagdad, missile qui, grâce à Dieu, s'est abattu sur une zone non sensible.

Par ailleurs, les forces ennemies ont bombardé aujourd'hui, 12 août 1986, les zones résidentielles de la ville de Bassorah par des tirs d'artillerie de longue portée, causant les pertes suivantes :

- Trois enfants ont été tués;
- Dix-huit personnes parmi la population civile, dont sept enfants et cinq femmes, ont été blessées;
- Sept maisons, un magasin et deux véhicules civils ont été endommagés.

Ces actes criminels prouvent d'une façon formelle que les dirigeants iraniens n'hésitent pas à violer les règles du droit international et les principes fondamentaux de la communauté internationale. En position de force et de puissance, nous réaffirmons une fois encore que nous disposons des forces destructrices et des moyens propres à transformer n'importe quelle région de l'Iran en un simple amas de ruines. Les forces armées iraqiennes prendront au moment opportun toutes les mesures nécessaires pour détourner le mal des civils iraqiens et pour protéger leurs vies, leur sécurité et leurs biens.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Usama Badreddin MAHMOUD